Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_147-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	34
Votants	39

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 19/12/2025

L'an 2025, le 18 décembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 décembre 2025, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Vincent MELCION, Marcel PIOT, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS.

Pouvoir(s) : Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER, Olivier IBARRA pouvoir à Vincent MELCION, Jean-Luc LEGRAND pouvoir à Odile DELAHAIS, Etienne MENARD pouvoir à Christelle BROSSELLIER, Jean Pierre MOREL pouvoir à Evelyne SIMON GLORY.

Absent(s) excusé(s) : Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Stephan DUPE, Olivier IBARRA, Jean-Luc LEGRAND, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Benoit VIART.

Absent(s) : Joel LE BESCO, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY

N° 2025-12-DELA- 147 : Marché 2025-14 "Accompagnement des exploitants agricoles - Aire d'alimentation du captage de la Gentière à Combourg - 2026-2028 : Délégation de signature au Président

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_147-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les Statuts de la Communauté de communes Bretagne Romantique

2. Description du projet :

Dans le cadre de sa compétence eau potable, la Communauté de communes Bretagne Romantique, a lancé une consultation relative à l'accompagnement des exploitants agricoles sur l'aire d'alimentation du captage de la Gentière à Combourg pour la période 2026-2028.

Le montant des prestations est de 150 000 € maximum sur la durée totale du marché.

Une procédure de marché a été lancée en vue de la réalisation de ces prestations. Les principales caractéristiques de la procédure sont les suivantes :

Objet du marché :
Accompagnement des exploitants agricoles – Aire d'alimentation du captage de la Gentière à Combourg – 2026-2028

Procédure :
Consultation passée selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique (estimation inférieure au seuil des procédures formalisées).

Forme et structure du marché :
La consultation n'est pas décomposée en lots.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 50 000€ HT par an soit 150 000€ HT au total.

Délai d'exécution :
La durée du marché est d'un an reconductible deux fois, pour atteindre une durée maximale de 3 ans, à compter de sa notification.

Publicité :
Envoi de la publicité pour publication sur Ouest France 35 le 12 novembre 2025 et parution le 17 novembre 2025.
Mise en ligne sur la plateforme de téléchargement E-Megalis le 12 novembre 2025.

Remise des offres :
Date limite de réception des offres : vendredi 12 décembre 2025 à 11h00.

Sélection des candidatures :
Examen des candidatures conformément à l'article 3 du règlement de la consultation selon les critères suivants : Garanties professionnelles, financières et techniques.

Critères de jugement des offres :
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_147-DE

Critère et pondération	Descriptif
1. VALEUR TECHNIQUE (55 %)	
Compréhension de la mission et méthodologie proposée (30 pts)	Méthodologie et outils proposés pour la réalisation de la mission (accompagnement des agriculteurs, réalisation des diagnostics, campagnes d'analyse ; pilotage et suivi de la mission, communication et collaboration avec la CCBR ; exemples de livrables et rendu-comptes ; …)
Pertinence de l'équipe affectée à la mission (15 pts)	Moyens humains affectés à la mission (rôles et qualifications de chaque intervenant, expériences et exemples de réalisations détaillées, répartition des tâches et coordination) y compris co-traitants et sous-traitants
Pertinence du calendrier de réalisation des prestations (10 pts)	Planning détaillé d'intervention par phase : nombre de jours dédiés, phasage, réunions de travail, concertation, …
2. PRIX (35 %)	Montant total € HT du Détail Quantitatif Estimatif
3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (10%)	Mesures mises en œuvre afin de limiter les gaz à effet de serre lors des déplacements et alléger l'impact carbone des flux numériques

Analyse des offres :

Dans le cadre de cette consultation, 2 offres ont été déposées :

NOM	Adresse	CP	Ville
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION BRETAGNE	Rue Maurice Le Lannou	35042	Rennes Cedex
HARDY YVES	30 rue de Beaufort	35540	Plerguer

Le montant des offres est retracé dans le tableau ci-dessous :

Candidats	Montant offre en € HT sur la durée totale du marché
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION BRETAGNE	138 558,00 €
HARDY YVES	118 500,00 €

A l'issue de l'analyse, les offres ont été analysées et classées de la manière suivante :

Candidats	Valeur technique	Prix	Performance environnementale	Note finale
Noté sur	**55**	**35**	**10**	**100**
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION BRETAGNE	43,75	29,93	7,50	**81,18**
HARDY YVES	47,50	35,00	7,50	**90,00**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500733-20251218-2025_12_DEL_147-DE

Il est proposé d'attribuer le marché à la société HARDY YVES pour un montant maximum de 150 000 € HT sur la durée du marché.

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **ATTRIBUER** le marché susmentionné à l'entreprise HARDY YVES pour un montant maximum de 150 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise HARDY YVES, ainsi que tout avenant ultérieur après avis préalable de la Commission d'appel d'offres le cas échéant ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Vincent DAUNAY
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé